

**Conseil d'administration
du mardi 25 mai 2021**

Délibération n°27/2021

DROITS ANNUELS DE SCOLARITÉ ET TARIFS EN FORMATION INITIALE 2021-2022

Membres en exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 4

- Vu l'article L. 713-2 du Code de l'éducation ;
- Vu l'avis de la CFVU en date du 06 mai 2021 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ONT APPROUVÉ PAR 25 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (29 VOTANTS)
LES DROITS ANNUELS DE SCOLARITÉ ET TARIFS EN FORMATION INITIALE 2021-2022
TELS QU'ANNEXÉS;**

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 2021

AVIS SUR LES TARIFS & DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2021-2022

(Avis favorables des conseils facultaires de Lettres le 16 avril 2021, de Médecine le 22 avril 2021, de Sciences et Ingénierie le 20 mai 2021)

Les montants des droits pour l'inscription en formation initiale à la préparation des diplômes d'État sont fixés dans l'arrêté annuel relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, notamment l'article L719-4, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficient, pour l'accomplissement de leurs missions, des équipements, personnels et crédits qui leur sont attribués par l'État ; ils peuvent également disposer des ressources provenant notamment de rémunérations de services et des droits d'inscription versés par les usagers (étudiants, stagiaires de la formation continue et auditeurs). Ces droits d'inscription sont approuvés par le Conseil d'administration, en application de l'article L. 713-2 du Code de l'éducation.

Une information sera fournie aux étudiants, au moment de leur inscription, concernant les possibilités d'exonération des droits d'inscription.

Description : action de formation, prestation, offre de service, etc.	Taux
Duplicata de la carte étudiante	
<p>En cas de perte, de détérioration ou de vol de la carte étudiante, il est possible de solliciter son renouvellement à l'aide d'un formulaire dédié et mis en ligne sur le site de l'université. Selon la situation, ce duplicata sera réalisé gratuitement ou facturé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de perte ou de détérioration de la carte étudiante, le renouvellement est subordonné au paiement (par chèque ou carte bancaire) de 15 € à l'ordre de l'agent comptable de Sorbonne Université. - En cas de vol, le renouvellement est effectué à titre gracieux ; il est subordonné à la présentation du double de la déclaration officielle de vol qui doit contenir les mentions suivantes : nom, prénom de l'étudiante ou de l'étudiant, date du vol et énumération de la carte étudiante Sorbonne Université dans la liste des objets volés. 	15 €

<ul style="list-style-type: none"> - En cas de déclaration de vol en langue étrangère, une traduction par un organisme assermenté est en plus exigée. <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une même déclaration de vol ne peut pas servir à délivrer plusieurs duplicatas. o les personnes bénéficiaires d'une bourse ne sont pas exonérées du tarif fixé. 	
Inscription dans un parcours de licence à SU	
<ul style="list-style-type: none"> - En L1, L2 et L3, dans le cas d'une inscription dans un parcours majeure mineure à Sorbonne Université, l'étudiante ou l'étudiant acquitte un seul droit de scolarité auprès de la faculté de sa discipline majeure, au taux plein tel que mentionné dans l'arrêté ministériel. - Dans le cas d'une double licence, l'étudiante ou l'étudiant acquitte les premiers droits d'inscription au taux plein auprès de la faculté de la première discipline citée et les autres droits au taux réduit auprès de la faculté de la seconde discipline. 	Taux ministériel de Licence
Inscriptions dans plusieurs diplômes	
<ul style="list-style-type: none"> - Une étudiante ou un étudiant qui prépare simultanément plusieurs diplômes à Sorbonne Université, acquitte, selon les dispositions de l'arrêté ministériel, les premiers droits d'inscription au taux plein et les autres droits d'inscription au taux réduit. Lorsque les droits d'inscription qui doivent être acquittés sont d'un montant différent, le taux plein s'applique au montant le plus élevé. - Une étudiante ou un étudiant qui s'inscrit dans plusieurs établissements afin de préparer simultanément plusieurs diplômes distincts, acquitte, à raison de chaque diplôme, les droits prévus par chacun des établissements. 	Taux ministériel
Inscription dans une formation organisée par plusieurs établissements	
<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la préparation d'un diplôme d'État est organisée conjointement par plusieurs établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, l'étudiant ou l'étudiante qui s'y inscrit, n'acquitte qu'un seul droit de scolarité auprès de l'établissement désigné par la convention de collaboration conclue entre les établissements concernés. - Cette inscription est par conséquent subordonnée à la présentation de justificatifs spécifiques : convention et/ou présentation de l'acquittement des droits de scolarité dans l'établissement partenaire. 	Taux ministériel du diplôme
Inscription à la préparation des concours enseignants (Capes et agrégation externes)	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour les masters de préparation au Capes et à l'agrégation, le droit de scolarité à acquitter correspond au taux ministériel de master. - Les titulaires d'un master MEEF adapté ayant échoué aux concours du Capes et de l'agrégation peuvent se réinscrire, sur autorisation des commissions d'admission de Sorbonne Université, à la préparation aux 	Taux ministériel de Master

deux concours, indépendamment d'une inscription dans un Master. Pour ces deux cas le droit de scolarité à acquitter, correspond au taux ministériel de master.	
Inscription à une UE isolée externe	
<ul style="list-style-type: none"> - L'inscription en UE isolée externe n'est possible qu'en faculté de Sciences et ingénierie et doit respecter les conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Justifier, pour la période sollicitée, d'une inscription principale à un diplôme d'État, soit à Sorbonne Université, soit dans un autre établissement universitaire 2. Présenter les prérequis académiques pour le niveau de la formation sollicitée 3. Obtenir l'autorisation de la faculté de Sciences et ingénierie 4. L'inscription en UE isolée ne doit pas permettre l'obtention de plus de 24 ECTS pendant une année. <p>Les bénéficiaires d'une bourse ne sont pas exonérés du droit fixé.</p> <p>Les personnes déjà inscrites en formation à Sorbonne Université ou, pour la formation doctorale, rattachées à une école doctorale de Sorbonne Université, sont exonérées du droit fixé.</p>	50 €
Inscription au régime cumulatif	
<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les élèves inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée conventionné avec Sorbonne Université sont autorisés à s'inscrire dans une Licence en acquittant le taux annuel du droit de scolarité fixé par l'arrêté ministériel. - En cas de réorientation en cours d'année universitaire à Sorbonne Université, ces élèves, déjà inscrits à Sorbonne Université, ne procèdent pas à l'acquiescement de droits de scolarité supplémentaires. - Les bénéficiaires d'une bourse sont exonérés des droits d'inscription. 	Taux ministériel de Licence
Inscription au Diplôme Universitaire de Statisticien de l'ISUP	
<ul style="list-style-type: none"> - La présentation d'une inscription administrative validée au master Actuariat exonère de l'inscription au Diplôme Universitaire de Statisticien de l'ISUP. - Sans inscription au master Actuariat lors de son inscription au Diplôme Universitaire de Statisticien de l'ISUP, l'étudiante ou étudiant acquitte le taux annuel du droit de master fixé par l'arrêté ministériel. - Les bénéficiaires d'une bourse ne sont pas exonérés de ces droits. 	Taux ministériel de Master
Inscription à la formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)	
Sorbonne Université dispense trois formations aux gestes et soins d'urgence conférant des compétences spécifiques :	0 €

<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 - Attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle <p>Les étudiants et étudiantes inscrites en 2^{ème} et 3^{ème} cycle de Médecine, orthophonie, psychomotricité et orthoptie à Sorbonne Université sont autorisés à s'y inscrire gratuitement.</p> <p>L'inscription de personnes extérieures fait l'objet de conventions pédagogiques particulières.</p>	
Inscription aux examens de diplômes FLE organisés par le SELFEE-Sorbonne	
<p>L'organisation des épreuves relève du Service des examens de Langue française réservés aux étudiants étrangers (SELFEE Sorbonne).</p> <p>La tarification des frais d'inscription aux examens de diplômes Français Langue Etrangère de Sorbonne Université, reste inchangée en 2021 pour suivre la prolongation des programmes d'une année supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - B1 Certificat intermédiaire de langue française - B2 module "compréhension et expression" - B2/C1 module "littérature" ou FOU "Sciences humaines et sociales" - C1 Certificat pratique de langue française - C2 Diplôme de langue et littérature françaises - C3 Diplôme supérieur d'études françaises <p>Ces tarifs concernent les centres en France et à l'étranger, à l'exception de la Grèce, qui a, par convention, une tarification particulière (elle correspond aux montants marqués par un *).</p>	<p>135 € ou 140 €* 135 € ou 140 €* 125 € ou 150 €* 150 € ou 160 €* 150 € ou 160 €* 150 € ou 150 €*</p>
<p>Sorbonne Université est agréée, en tant que centre d'examen de diplômes de France Éducation international. Les tarifs fixés par le recteur de la région académique d'Île-de-France, s'établissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DELF (diplôme d'études en langue française) B2 - DALF (diplôme approfondi de langue française) C1 <p>Aucun remboursement des frais d'inscription n'est accordé, sauf en cas de suspension ou d'annulation de l'examen de la part du SELFEE-Sorbonne.</p> <p>Une retenue de 20 euros pour frais de gestion administrative sera appliquée.</p> <p>Toute demande de réédition d'un diplôme déjà édité est facturée 10 euros.</p>	<p>249 € 249 €</p> <p>20 €</p> <p>10 €</p>
Inscription au Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)	
<p>Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) s'adresse aux étudiants et étudiantes inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et aux stagiaires de la formation continue inscrits dans</p>	

<p>Les étudiants inscrits dans la licence de Musicologie de la faculté des Lettres, acquittent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux annuel du droit de scolarité de Licence conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur. <p>Des frais pédagogiques supplémentaires liés à l'ingénierie de formation spécifique mise en place et dépendant de la durée de formation choisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription annuelle en musicologie - Inscription dans un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) de musicologie. <p>Les bénéficiaires d'une bourse ne sont pas exonérés de ces droits d'inscription.</p>	<p>Taux ministériel de Licence</p> <p>580 € 25 €/EC</p>
Inscription aux DU en faculté des lettres	
<p>Les étudiantes et étudiants inscrits au titre de la formation initiale dans un Diplôme universitaire ou interuniversitaire de la faculté des Lettres acquittent un droit de scolarité dépendant du niveau d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription à un DU ou DIU de niveau Licence - Inscription à un DU ou DIU de niveau Master <p>Les bénéficiaires d'une bourse ne sont pas exonérés de ces droits d'inscription.</p>	<p>283 € 429 €</p>
Inscription au DU Étudiant Entrepreneur (D2E - PEPITE)	
<p>Ce diplôme du Celsa s'adresse à tout étudiant et étudiante inscrit(e)s dans tout type d'établissement d'enseignement supérieur et aux jeunes diplômé(e)s. La candidature s'effectue sur une plateforme du MESRI. Les droits sont différents selon la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription uniquement dans une ou plusieurs UE - Bénéficiaires d'une bourse Crous ou du gouvernement français. 	<p>500 € 0 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Etudiante ou étudiant en cours d'étude, du L1 au doctorat 	<p>Montant résultant de la différence entre 500 € et le taux ministériel du diplôme d'étude dans lequel est inscrit l'étudiant</p>
DU « Gestion de projet entrepreneurial et intrapreneurial »	
<p>Ce diplôme du Celsa a pour objectif de permettre à des diplômé(e)s de Master de toutes disciplines, d'acquérir une expérience en gestion de projet dans un cadre pluridisciplinaire. Les diplômé(e)s acquerront des compétences en entrepreneuriat et en intrapreneuriat, sans nécessairement porter un projet de création d'entreprise.</p>	<p>500 €</p>

